



R a p p o r t a n n u e l 2 0 1 1

1. Affaires particulières

1.1 Conférence annuelle des 11-12 novembre 2011 à Yverdon

Comme chaque année, la conférence annuelle a été l'occasion, en plus du traitement des affaires courantes, d'approfondir certaines questions avec des invités de marque du monde de l'éducation.

Sur la question de la *politique des langues*, la Commission a écouté les exposés de

- M. Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP,
- M. Anton Näf, membre de la CSM, et
- M. Daniel Noverraz, directeur général adjoint de l'enseignement postobligatoire du canton de Vaud, et a pu s'entretenir avec les intervenants.

Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon étant empêchée, les messages du canton hôte à la Commission ont été transmis par Monsieur Robert Yersin.

En sa qualité d'invité, Monsieur Martin Leuenberger de la CDIP a de nouveau été un interlocuteur attentif.

1.2 Visites dans les écoles

La Commission effectue normalement tous les deux ans des visites dans un certain nombre d'établissements d'enseignement secondaire II. Cette année, les visites étaient destinées à des établissements ayant une expérience particulière des procédures d'examen (coopération sur les examens) et de la promotion des disciplines scientifiques. A ce titre, trois délégations de la CSM se sont rendues respectivement à la *Kantonsschule* de Soleure, au *Lycée Denis-de-Rougement* de Neuchâtel et au *Liceo cantonale* de Mendrisio.

Dans une perspective d'assurance qualité, les délégations rédigent un rapport qui est rendu à l'établissement visité à des fins d'information et en guise de remerciement.

1.3 Demande de reconsidération des autorités jurassiennes concernant l'OS théâtre

Suite à la réception de la demande de reconsidération, le Bureau de la CSM a reçu une délégation jurassienne pour un entretien. En vue de la décision définitive, la Commission a demandé au Conseil fédéral et à la CDIP de préciser leur position quant à une éventuelle extension du catalogue des options spécifiques dans le contexte d'une future révision de l'ORRM. Vu les réponses, la Commission est entrée en matière sur la demande de reconsidération et a approuvé la prolongation de l'expérience pilote jusqu'à une prochaine révision de l'ORRM.

2. Affaires courantes

2.1 Reconnaissance de maturités

La Commission a étudié quatre **demandes de reconnaissance** (année précédente: 11). Elle a proposé à la CDIP et au DFI la reconnaissance des maturités suivantes:

Canton	Ecole	Maturité
BS	Gymnasium Kirschgarten	maturité bilingue D/E
ZH	KS Hottingen und Stadelhofen	maturité bilingue D/E
TG	KS Romanshorn und Kreuzlingen	maturité bilingue D/E
SG	KS am Burggraben	maturité bilingue D/F

2.2 Questions de fond

Trois dossiers (année précédente: 7) traités par la Commission ont concerné des questions de fond:

- ⇒ La CSM rédigera dorénavant un rapport d'activité annuel à l'intention de ses membres et des deux autorités de tutelle.
- ⇒ Les recueils de formules autorisés pour les épreuves écrites se limiteront à ceux recommandés par les conférences DMK/DPK.
- ⇒ En cas d'absence non justifiée aux épreuves, aucun résultat ne sera communiqué (l'art. 22, al. 2, let. b sera modifié en conséquence; voir pt. 2.4 ci-dessous).

2.3 Demandes traitées

La CSM a traité une demande (année précédente: 4):

- ⇒ Le *Gymnasium Oberwil* (BL) proposait de dispenser une candidate du travail de maturité pour raisons de santé. La Commission a refusé au motif qu'aucune dispense n'est envisageable pour les disciplines dont la note compte pour la maturité. Elle a signalé à l'établissement intéressé qu'il y avait lieu en l'occurrence d'user de la marge d'appréciation ouverte pour la fixation des conditions générales (délais).

2.4 Révision des règlements de la maturité

La Commission a procédé à la révision de deux règlements (année précédente: 3):

- ⇒ L'ordonnance sur l'examen de maturité (RS 413.12) a fait l'objet d'une petite révision partielle consistant à préciser l'art. 26 (répétition d'un examen) conformément à une recommandation de l'Office fédéral de la justice (OFJ).
- ⇒ Le règlement interne de la CSM de 1995 a été complété par une section "Indemnités" suggérée par le secrétariat, afin de créer une base légale suffisamment solide. Cette occasion a été saisie pour apporter quelques adaptations rédactionnelles au règlement.

2.5 Présidents et présidentes de session

Réunis le 10 juin 2011 à Berne, les présidents et présidentes de session ont:

- ⇒ approuvé les ajustements qui seront apportés, dès l'été 2012, à l'organisation de l'examen complémentaire «passerelle», les jugeant opportuns et praticables;
- ⇒ discuté la mise en œuvre de divers points liés à l'application de l'ordonnance révisée sur l'examen de maturité;
- ⇒ transmis au Bureau une proposition concernant les recueils de formules autorisés à l'examen et une proposition relative au traitement des cas d'absence injustifiée de candidats;
- ⇒ discuté, avec remerciements aux auteurs, la documentation préparée par le secrétariat pour préciser le rôle des présidents de session.

2.6 Groupes de travail

Le groupe de travail *Maturité bilingue* a révisé le catalogue de critères. Sur recommandation de la CDIP, le Bureau n'a pas tardé à mettre le projet en consultation auprès des cantons. Le groupe de travail a ensuite étudié les réactions et soumettra au Bureau un projet révisé début 2012.

Un groupe de travail a été chargé d'harmoniser les *listes des œuvres littéraires en langues modernes*. Le groupe rendra ses conclusions en 2012.

2.7 Autres affaires

A la suggestion du canton du TI, la Commission a mené une enquête auprès des cantons sur *l'enseignement de la langue italienne* (offre et demande) dans les gymnases. Les résultats seront analysés d'ici le début 2012 et portés à la connaissance des cantons.

3. Statistiques

3.1 CSM

Le Bureau de la CSM s'est réuni quatre fois. Il a étudié 30 dossiers (année précédente: 40) et transmis des informations sur 17 d'entre eux (année précédente: 19). Certains dossiers ont été traités à plusieurs reprises.

La Commission s'est réunie trois fois. Elle a traité 14 dossiers (année précédente: 24) et pris acte d'informations sur 19 dossiers (année précédente: 27). Deux dossiers ont été soumis à la Commission par voie de correspondance.

Les jetons de présence et les indemnités de déplacement se sont montés à 14 000 francs en chiffre rond. Les groupes de travail n'ont pas occasionné d'autres dépenses.

3.2 Examens

Les examens suisses de maturité ont réuni en six sessions dans les trois régions linguistiques près de 2350 candidats. Ce nombre est en progression de 8 % par rapport à l'année précédente.

61 % des candidats ont été recensés en Suisse romande, 31 % en Suisse alémanique et 8 % en Suisse italienne. Les nombres exacts ont été communiqués en séance plénière du 12 novembre 2011.

L'organisation des examens a occasionné des dépenses externes de 1,22 million de francs en chiffre rond. Ces dépenses sont couvertes par les taxes perçues. En raison des règles comptables de l'Administration fédérale des finances, le léger excédent de dépenses n'a toutefois pas pu être compensé par les recettes.

4. Personnel

La CSM comptait 23 membres en 2011.

Après six ans d'activité au sein de la Commission, Monsieur *Hanspeter Dreyer* a pris sa retraite à la fin de l'année. Monsieur *Jacques Mock Schindler* lui succède dès 2012 comme représentant de la FSEP.

5. Actualités

Le Département fédéral des finances introduit, au 1^{er} janvier 2012, un nouveau régime pour la rémunération des *personnes touchant des honoraires*. Ce nouveau régime occasionnera des charges financières et un surcroît de travail pour le secrétariat, qui assume l'organisation des examens suisses de maturité et gère à ce titre près de 900 versements d'honoraires par an. Le versement des honoraires sera confié à un prestataire privé.

Au 1^{er} janvier 2013, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT seront réunis dans un même département fédéral (DFE) qui chapeautera dès lors l'ensemble des unités administratives fédérales en charge de l'éducation et de la formation. Cette réorganisation appelle la mise à jour de législations les plus diverses et elle aura aussi une incidence sur le mode de fonctionnement de la Commission.

Commission suisse de maturité CSM



Walter Suter
Président CSM

15.02.2012